

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-03-05

SEANCE DU Lundi 18 mars 2023

Date de la convocation : lundi 11 mars 2023

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit mars, à 20H30, le Conseil d'administration de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 16

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BELDA Laure, BODOT Damien

Absent(s) excusé(s) : 2

MONTELS Nathalie donne pouvoir à PECQUENARD Caroline, FORESTIÉ Edouard donne pouvoir à RISPE Laurence.

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire.

Objet : Attributions des subventions communales pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions faites par les diverses associations communales et divers organismes, pour l'année 2024.

Il indique que la commission des finances s'est réunie le lundi 11 mars 2024, pour étudier ces demandes.

Après étude, il propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant
ACCA St-Nauphary	100.00
ACCA St-Nauphary (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Amicale des parents d'élèves	100.00
Amicale des parents d'élèves (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00

AR Prefecture

082-218201671-20240318-2024_03_05-DE
Reçu le 19/03/2024

Amicale des Anciens Combattants	100.00
Association Lo Réviscol	100.00
Association Les Joyeux Anciens	170.00
Association St-No Livres	100.00
Association St-No Livres (subvention exceptionnelle PEDT)	100.00
Association St-No Livres (subvention exceptionnelle fête de la musique)	200.00
Comité des fêtes de Charros	1 050.00
Comité des fêtes de Saint-Nauphary	1 900.00
Gym Club de St-Nauphary	100.00
SPA du Ramier	980.00
SNAC Omnisport	5 300.00
SNAC Omnisport (subvention exceptionnelle PEDT pour le SNAC Pétanque)	100.00
SNAC Omnisport (subvention exceptionnelle PEDT pour le SNAC Basket)	100.00
SNAC Omnisport (subvention exceptionnelle pour les 50 ans du SNAC)	1 000.00
St-Nauphary Vélo Sport	100.00
A.I.P.A.D.A.V	300.00
Association les belles montées	100.00
TOTAL	12 200.00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus, soit pour la somme totale de **12 200 € pour l'année 2024**
- Précise que cette somme sera inscrite au budget communal 2024 au compte 65748.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce correspondante

Adopté à l'unanimité.

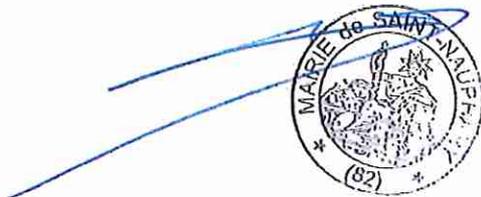
Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 19 mars 2023.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/03/2024
et publication ou notification
du 19/03/2023
Le Maire,

Bernard PAILLARES

